

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 4 juillet à Cernay-la-Ville à 18h

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CHEVRIER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, MONTET, MONTABORD, HOUGUET, BUREAU et MM VAN BUSSEL, STEPHAN, PERRIN, HARDY, ROCHER, MARI.

Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. HUGONET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

Pouvoirs :

- M. BOURNAT à M. VANDEWALLE
- Mme DARCOS à M. POUPART

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 13 avril 2016

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Signature du programme d'actions annuel 2016 avec le COSTIC

Les membres du Bureau syndical ont approuvé, par délibération n°14B38 du 08 juillet 2014, la convention cadre de partenariat avec le COSTIC pour les années 2014 à 2016. La présente convention annuelle d'objectifs 2016 précise le nouveau programme d'actions 2016 à mettre en œuvre, particulièrement le financement de 10 unités d'études d'audit et de leur suivi instrumenté pour les communes du Parc, les échanges de compétences et d'informations sur les thématiques du bois énergie, de la méthanisation et de la formation des professionnels du génie climatique.

En 2015, deux communes ont bénéficié d'un accompagnement de la part du COSTIC : Fontenay-les-Briis et Choisel. La présence du COSTIC sur le territoire est une chance rappelle le Président du Parc, il dispose d'une véritable expertise d'ingénieurs au service de la transition énergétique.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la participation du Parc aux actions proposées par le COSTIC, pour un montant maximal de 32 400.00 euros TTC.

3. Signature de la convention annuelle d'objectifs 2016 avec l'ALEC SQY

Une convention cadre de partenariat a été signée entre le Parc et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines, (ALEC-SQY) pour les années 2014-2016. La présente convention annuelle d'objectifs 2016 a pour objet de préciser les missions confiées à l'ALEC SQY notamment :

. Expertise sur la thématique de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables auprès de communes, professionnels et particuliers : prêt de caméra thermique, animation de l'Espace Info Energie...

. Co-animation ou organisation commune d'événements sur des thématiques liées à l'énergie à destination de communes, professionnels et particuliers : concours de la maison économe, défi des familles, Forum éco habitat...

. Animation, sensibilisation sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie, de la précarité énergétique, des EnR&R, des déplacements etc. auprès des publics scolaires, décideurs, professionnels et grand public.

. Mise à disposition du nouvel outil COACH COPRO.

Ce nouvel outil est présenté aux membres du bureau syndical : l'idée est de pouvoir mutualiser le conseil et la recherche de financements à l'échelle d'une copropriété.

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité le projet pour un montant maximal de 16 600 euros (incluant les 100 € de cotisation).

4. Signature d'une convention de Partenariat entre le Parc et l'ALEC SQY sur la Plateforme Territoriale de Rénovation Energie « RePerE Habitat »

L'ALEC SQY, soutenue par l'ADEME et la Région Île de France, porte le dispositif d'Espace Info Energie (EIE) et a développé une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), au sens de l'article 22 de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. Le Parc souhaite collaborer à ce nouvel outil de relais de communication auprès des professionnels.

Le projet de convention de partenariat fixant les engagements des deux parties pour le fonctionnement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) mise en place par l'ALEC SQY est approuvé à l'unanimité. Il s'agit d'un partenariat non financier, qui ne présente que des avantages pour le Parc.

La plateforme a été inaugurée le 20/06/2016 par SQY.

5. Signature d'une convention-cadre de collaboration scientifique entre le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) agissant au nom du Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP) et le Parc.

Cette convention sans engagement financier a pour objectif de permettre, par une collaboration active, entre le Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP) et le service «

Environnement et Biodiversité » du Parc, de permettre des échanges de données afin d'améliorer :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

La présente convention sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable et définit le cadre général de la collaboration et des échanges d'informations entre le CBNBP/MNHN et le Parc dans leurs actions de connaissance et de préservation de la flore et des milieux naturels. Le CBNBP/MNHN fournit un accès à la base de données ©FLORA, sur le territoire *de compétence du Parc* et l'autorise à utiliser pour ses besoins propres et à des fins non commerciales les informations floristiques qu'il détient, via le site Internet du CBNBP/MNHN.

En retour, le Parc transmet au CBNBP/MNHN les données d'inventaire floristique et d'habitats naturels, dont il est le seul propriétaire afin que le CBNBP/MNHN intègre ces données dans son système d'information ©FLORA. Le CBNBP/MNHN peut alors exploiter ces données dans le cadre des activités relevant de l'agrément des Conservatoires botaniques nationaux et en assure la traçabilité.

Il est rappelé aux membres du bureau que le Parc est désormais la structure porteuse Natura 2000 sur le territoire. Sur ces zones, la DRIIE a souhaité qu'une attention toute particulière soit accordée aux cortèges floristiques associés aux landes sèches et humides.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Modifications du Guide des aides- Chapitre 10 : Développement économique

A plusieurs reprises, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques afin qu'il réponde au plus près à la réalité du terrain et à l'évolution des besoins. Il est aujourd'hui proposé d'étudier les modifications proposées pour le chapitre 10 « Développement économique ». Ces dernières ont été examinées lors de la Commission restreinte «Développement Economique» du 22 juin 2016. Il s'agit d'une mise à jour des montants (diagnostic accessibilité, accompagnement cession/reprise d'entreprises) et de la suppression de certaines aides devenues caduques ou qui ne sont plus d'actualité.

Les modifications du Chapitre 10 du Guide des Aides sont adoptées à l'unanimité. (Annexe 2)

6. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes (hors développement économique et énergie)

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

- Pour les **Commissions restreintes « Tourisme, liaisons douces et déplacements durables »** qui se sont tenues les 19 mai et 1 juillet 2016 sous la présidence de M. Franck Poulon, le Bureau adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

- Aide 2016/002/11-03 : Création d'une liaison douce le long du CV 3 sur la commune d'Auffargis. Coût prévisionnel de l'opération : 83 107.00 € H.T. (subventionnable à 80 % mais plafonné à 45 000.00 €) - Part à la charge de la commune : 38 107 € - Participation du Parc : 45 000.00 €.

- Aide 2016/003/11-05 : Acquisition d'emprise pour ouverture de passages publics sur la commune de Sonchamp. Coût prévisionnel de l'opération : 9 242.00 € H.T. (subventionnable à 80 % €) - Part à la charge de la commune : 1 818.00 € - Participation du Parc : 7 394.00 €.

- Pour la **Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** qui s'est tenue le 6 juin 2016 sous la présidence de M. Gérard CHIVOT, les élus adoptent à l'unanimité l'attribution suivante :

-Aide 2016/06/14-03 : «Accompagnement d'une démarche innovante et/ou expérimentale de

concertation citoyenne » Commune de Fontenay-les-Briis : Aide dans la mise en place d'une concertation innovante dans le cadre de la co-construction avec les habitants de leur projet d'aménagement de centre bourg. Coût total de l'opération : 14 700.00 € HT (subventionnable à 70% plafonnée à 10 000.00€) - Participation du Parc : 10 000.00 €

• Pour la **Commission restreinte « Biodiversité et environnement »** qui s'est tenue le 23 juin sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN, les aides ci-dessous sont attribuées à l'unanimité :

- Curage d'une mare communale (aide 6-3) pour la commune de Bullion - Hameaux de Longchêne - Coût prévisionnel : 2 600.00 € - Participation du Parc : 1 560.00 € (60%)
- Curage d'une mare communale (aide 6-3) pour la commune de Gambais – Hameau de Saint-Côme - Coût prévisionnel : 14 700 € - Participation du Parc : 11 760 € (80%)
- Curage d'une mare d'un particulier (aide 6-3) : Monsieur et Madame LUQUET à Cernay-la-Ville – Coût prévisionnel : 2 436.00 € - Participation du Parc : 974.40 € (40%)
- Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (aide 6-10) pour la Commune de Courson-Monteloup - Coût prévisionnel : 2 315.00 € HT- Participation du Parc : 1 620.50 € (70 %)
- Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (aide 6-10) pour la Commune de Rochefort-en-Yvelines - Coût prévisionnel : 5 290.00 € HT- Participation du Parc : 3 703.00 € (70 %)
- Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (aide 6-10) pour la Commune de Méré - Coût prévisionnel : 6 070.00 € HT- Participation du Parc : 4 249.00 € (70 %)
- Gestion alternative des espaces verts : Mise en place d'éco-pâturage (aide 6-10) pour la Commune des Essarts-le-Roi - Coût prévisionnel : 946.07 € HT- Participation du Parc : 662.25 € (70 %)

• Pour la **Commission restreinte « Culture »** qui s'est tenue le 29 juin 2016, sous la présidence de Mme BOONE Véronique, les membres du Bureau adoptent à l'unanimité les attributions suivantes :

- *Parcours portes ouvertes d'ateliers d'artistes*, association Hélium : 2 000 €.
80 artistes ouvrent leurs portes dans tout le territoire
- *Journées Ravel*, association Les Journées Ravel (6, 8, 9, 13, 16 octobre 2016) : 6 000 €. Pour la première fois, le festival se délocalise aux granges de Port-Royal. Les enfants sont tout particulièrement concernés par ce soutien (plus de 1000 enfants)
- Festival *La harpe dans tous ses états en vallée de Chevreuse*, association Muloivache (4-20 novembre 2016) : 500 € (aide conditionnée à la réalisation d'une plaquette programme du festival).
- Festival *Nomade, musiques en liberté*, association Calisto-235 (19-26 novembre 2016) : 2 000 €.
- Participation au projet de MuMo, Musée mobile, présentant des collections de 3 Frac (Ile de France, Haute et Basse Normandie) sur le territoire francilien en 2017. Deux communes du Parc accueilleront cette structure mobile destinée à un public principalement scolaire, présentant des œuvres d'art contemporain et proposant des ateliers artistiques autour de thèmes ayant une résonance locale. La contribution du Parc s'élève à un maximum de 2 000€ (hors communication). Une convention précisera le rôle de l'association Mumo, du Parc et des communes.

Le président du Parc rappelle que la commission Patrimoine Culture veille au caractère intercommunal des manifestations qui reçoivent le soutien du Parc. Ses membres veillent également à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes communes bénéficiaires.

7. Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Yves Vandewalle et à Mme Anne Le Lagadec pour remboursements de frais inhérents à des dépenses liées à leurs missions au PNR

Un mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires du Parc, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial par exemple : frais de transport, restauration, hébergement. Il est précisé que Monsieur Vandewalle a renoncé aux versements de ses indemnités de Président. D'autre part, le Parc ne bénéficiant d'aucune carte bancaire, certains achats effectués par internet ont été pris en charge directement par M. Vandewalle et Mme Le Lagadec.

Ce mandat spécial permettra, sur justificatifs, de leur rembourser, par mandat administratif, l'ensemble des sommes engagées pour le PNR

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Transmission de l'avis de la commission Développement économique du Parc à la Direction Départementale des Territoires sur les projets d'installation de grandes surfaces à Galluis et à Châteaufort.

Le Parc naturel régional a été saisi par la Direction Départementale des Territoires afin de connaître son avis sur les projets de grande surface Leclerc à Galluis et Châteaufort.

Un avis technique a été rédigé puis discuté en commission Développement économique. Cet avis est examiné et débattu par les membres du Bureau syndical du Parc.

Le président rappelle que récemment la CDAC a rendu un avis unanimement défavorable (moins une abstention) sur le projet d'installation d'une grande surface à Galluis, après beaucoup d'émois et de polémiques sur le projet.

S'agissant de Châteaufort, les terrains concernés au nord de la commune, sur le plateau de Saclay et en bordure de la RD36, appartiennent à l'Etat qui souhaitait les céder à la commune en échange de la construction de logements sociaux. La commune a proposé en retour à l'Etat un projet mixte qui associe une grande surface, d'autres commerces et du logement, afin d'éviter une concentration importante de logements sociaux dans un même quartier du village. La CDAC qui devait statuer à la fin du mois de juin a été renvoyée au début septembre.

Les élus de la commission Développement économique du Parc ont souligné l'incompatibilité du zonage actuel avec la charte du Parc - qui avait conduit la commission Architecture, Urbanisme, Paysage à émettre un avis défavorable en 2014 sur le PLU -.

Monsieur MONTEGUT intervient pour réaffirmer que les parcelles concernées sont identifiées au Plan de Parc comme *un espace préférentiel de densification* dédié plutôt au logement et ne sont pas propices à un projet de création d'une zone commerciale. Il craint tout particulièrement les effets négatifs de cette installation sur tous les commerces de proximité. Il rappelle également la couverture particulièrement élevée en grandes surfaces de cette partie des Yvelines : chaque village et ville proche possède déjà une ou plusieurs moyennes ou grandes surfaces (Magny, Gif, Buc, Voisins...).

Il estime qu'il y a une logique à soutenir la solution du métro enterré et à refuser ce nouveau projet de grande surface qui ne sera desservi par aucune gare. La grande surface équipée d'un « drive » correspond à une solution relevant du « tout voiture » qui ne lui semble pas relever de la philosophie d'un parc naturel.

Cette grande surface ruine également une partie des efforts consacrés par le Parc en faveur du soutien aux artisans et commerçants locaux depuis plus de 15 ans. Une partie des aides publiques consentie voit sa portée minorée par l'arrivée de cette grande surface.

Madame GIOBELLINA rappelle l'opposition de l'Union des Amis du Parc. Elle regrette la présentation que fait le maire des alternatives qui se présentent à lui, soit un ensemble très élevé de logements sociaux, soit un projet mixte comprenant un centre commercial classé dans la catégorie des hypermarchés (3000 m²). L'UAP comprend le souci d'introduire de la mixité fonctionnelle et sociale dans cet ensemble de parcelles mais regrette que des solutions plus modestes, telles qu'un hôtel par exemple n'aient pas été étudiées.

De même Monsieur CHEVRIER aimerait qu'une étude étayée soit produite par les acteurs du développement économique (CCIV par exemple).

Les membres du bureau décident d'adresser à la Direction Départementale des Territoires qui coordonne les travaux de la CDAC un courrier exprimant l'avis défavorable du Parc naturel. Les membres du Bureau souhaitent également que le Parc soit représenté lors de la prochaine CDAC en septembre qui devra statuer sur le projet. La note d'opportunité arrêtée par la commission Développement économique sera également transmise aux membres du bureau avec le présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.